

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 11 Avril 2019

Le 11 Avril 2019 à 18h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à la mairie de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 34.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme CHARLES Anne, M. BERNARD Francis, Mme BEUREL Delphine, M. BLOUIN Pierre-Yves, M. BOUDARD Bernard, Mme BRIAND Marie-Laure, Mme BOUTBIEN Elodie, Mme BRICHORY Annick, M. DUAULT Stéphane, Mme DUBOIS Amandine, Mme GODINES Annick, Mme JOUAN Clémence, M. LE MAITRE François, M. LE MEE Jacques, Mme MOREL Anne-Claude, Mme NEVO Chantal, Mme POILBOUT Nadine, M. RAULT Patrick, M. RAULT Patrice, M. ROBLOT François, M. ROCABOY Michel, M. ROUAULT Sébastien.

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

Mme JUMEL Aurélie, pouvoir à Mme MOREL Anne-Claude, M. FERNANDEZ Ronan, pouvoir à Mme BOUTBIEN Elodie, M. FLAGEUL Joël, pouvoir à Mme GODINES Annick, M. PERROQUIN Jérôme, pouvoir à Mme BRIAND Marie-Laure, M. PIGNARD Didier, pouvoir à Mme CHARLES Anne, Mme POINEUF Elisabeth, pouvoir à M. BOUTRON Romain, Mme SAVENAY Brigitte, pouvoir à Mme BRICHORY Annick, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, pouvoir à Mme NEVO Chantal

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

M. LE FLOCH Frédéric, M. RAULT André.

Secrétaire de Séance :

M. RAULT Patrice

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

Montant du loyer de la maison de l'enfance pour l'association familles rurales

Décisions du Maire

ATTRIBUTION DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDES DES TRAVAUX DIVERS DE CREATION ET ENTRETIEN DU RESEAU HYDRAULIQUE SUPERFICIEL- EXERCICE 2019

ÉTANT PRÉALABLEMENT EXPOSÉ:

Considérant la consultation pour les travaux divers d'entretien du réseau hydraulique Considérant les propositions faites par les candidats pour l'exécution de l'opération,

Le Maire a décidé

<u>ARTICLE 1</u> – De passer par un accord cadre à bons de commande selon la procédure adaptée pour les travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS de St Vran.

ARTICLE 2 - Le montant minimum défini est de 15.000 € HT et le montant maximum de 25.000 € HT.

<u>ARTICLE 3</u> – L'accord cadre à bons de commandes pour cette opération est conclu pour une année et pourra être reconduit 2 fois.

<u>ARTICLE 4</u> – De signer avec l'entreprise RUELLAN MICHEL ET FILS l'accord cadre à bons de commandes des travaux divers de création et d'entretien du réseau hydraulique superficiel ainsi que toutes les pièces administratives et comptables relatives à son exécution.

<u>ARTICLE 5</u> – De dire que la dépense relative à ces travaux sera prélevée sur les crédits affectés au budget de la Commune en section de fonctionnement à l'article 615231 « Entretien et réparation voiries ».

Délibérations du conseil municipal

3- Approbation des comptes de gestion, des comptes administratifs des budget annexes et du budget principal et affectation des résultats 2018

Rapporteur: Romain BOUTRON, Maire

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le conseil municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux seront présentés dans l'ordre suivant :

- 1. Budget Annexe Cuisine Centrale
- 2. Budget Annexe Assainissement
- 3.1 Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière
- 3.2 Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin
- 3.3 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg
- 3.4 Budget Annexe Lotissement Courtil
- 4. Budget Principal

Comptes de gestion

Monsieur le maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal s'est prononcé sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2018.

Compte administratif

Sous la présidence de Mme Elodie BOUTBIEN, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal a examiné les comptes administratifs communaux 2018.

Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, hors de la présence de M. Romain BOUTRON, maire, le conseil municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets communaux 2018.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2018 des sections de fonctionnement et d'investissement.

3.1 Budget Annexe Cuisine Centrale

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 : - 56.739,81 €
 Résultat de clôture 2018 : - 56.591,94 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 : - 28.740,93 €
 Résultat de clôture 2018 : -1.843,51 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Cuisine Centale », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Cuisine Centrale».

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	498.345,31€	441.605,50 €	- 56.739,81€
Résultat reporté de 2017	0€	147,87 €	147,87 €
Investissement	72.951,93 €	44.211 €	- 28.740,93 €
Résultat reporté de 2017	0€	26.897,42 €	26.897,42€
Reste à réaliser	0€	0€	0€
Résultat final	571.297,24 €	512.861,79 €	- 58.435,45€

Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Cuisine Centrale».

Le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 56.591,94 €
Un déficit d'investissement de : 1.843,51 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 56.591,94 €
 Déficit d'investissement reporté (D001) : 1.843,51 €

3.2 Budget Annexe Assainissement

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2018 :

9.490,56 €

- Résultat de clôture 2018 : 1

8.797,84 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 :

- 60.311, 97 €

- Résultat de clôture 2018 :

51.184.70 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Assainissement », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

> Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement ».

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	191.908,20 €	201.398,76 €	9.490,56 €
Résultat reporté de 2017	0€	9.307,28 €	9.307,28 €
Investissement	167.173,97 €	106.862 €	- 60.311,97 €
Résultat reporté de 2017	0 €	111.496,67 €	111.496,67 €
Reste à réaliser	118.795,44 €	0 €	- 118.795,44 €
Résultat final	477.877,61 €	429.064,71 €	- 48.812,90€

> Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Assainissement ».

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :

18.797,84 €

- Un excédent d'investissement de :

51.184,70 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement reporté (R002) :

18.797,84 €

Excédent d'investissement reporté (R001) :

51.184,70 €

3.3 Budget Annexe Lotissement La Marre – La Ferrière

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement

Résultat de l'exercice 2018 :

0€

Résultat de clôture 2018 : + 2.123,70 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 :

0€

Résultat de clôture 2018 :

- 2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la Mare », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement de la Mare».

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	0€	0€	0€
Résultat reporté de 2017	0 €	2.123,70 €	2.123,70 €
Investissement	0€	0€	0€
Résultat reporté de 2017	2.123,64 €	0€	- 2.123,64 €
Reste à réaliser	0 €	0€	0€
Résultat final	2123.64€	2123.70€	0,06 €

> Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement de la Mare».

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de :

2.123.70 €

Un déficit d'investissement de :

2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

Excédent de fonctionnement reporté (R002) :

2.123,70 €

Déficit d'investissement reporté (D001) :

2.123.64 €

3.4 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré - St Lubin

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 : - 21.182,07 €
 Résultat de clôture 2018 : - 89.583,06 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 : 49.753,41 €
 Résultat de clôture 2018 : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Clos Doré », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

> Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré».

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	49.753,41 €	28.571,34 €	- 21.182,07€
Résultat reporté de 2017	68.400,99€	0 €	- 68.400,99€
Investissement	0€	49.753,41 €	49.753,41 €
Résultat reporté de 2017	18.210,02€	0 €	- 18.210,02€
Reste à réaliser	0€	0 €	0€
Résultat final	136.364,42 €	78.324,75€	- 58.039,67€

> Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré».

Le compte administratif fait apparaître :

Un déficit de fonctionnement de : 89.583,06 €
Un excédent d'investissement de : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 89.583,06 €
 Excédent d'investissement reporté (R001) : 31.543,39 €

3.5 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Centre Bourg » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 : 0 €
Résultat de clôture 2018 : 0 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 : 0 €
Résultat de clôture 2018 : 0 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement Centre Bourg », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

> Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg».

Dépenses	Recettes	Total
0€	0 €	0€
0€	0€	0€
0€	0€	0€
0€	0€	0€
0€	0 €	0€
0€	0€	0€
	0 € 0 € 0 € 0 €	0€ 0€ 0€ 0€ 0€ 0€ 0€ 0€

> Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg».

Pas d'affectation de résultat pour ce lotissement.

3.6 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2018 :

3.258,60 €

- Résultat de clôture 2018 :

- 4000.02 €

La section d'investissement :

- Résultat de l'exercice 2018 :

- 42.266.12 €

- Résultat de clôture 2018 :

- 42.266.12 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

> Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Courtil »

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	39.007,52 €	42.266,12€	3.258,60 €
Résultat reporté de 2017	7.258,62 €	0 €	- 7.258,62 €
Investissement	42.266,12 €	0€	- 42.266,12€
Résultat reporté de 2017	0 €	0€	0 €
Reste à réaliser	0€	0 €	0 €
Résultat final	88.532,26 €	42.266,12 €	- 46.266,14 €

> Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».

Le compte administratif fait apparaître

- Un déficit de fonctionnement de :

4.000,02€

- Un déficit d'investissement de :

42.266,12 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

Déficit de fonctionnement reporté (D002) :

4.000,02€

Déficit d'investissement reporté (D001) :

42.266,12 €

3.7 Budget Principal

> Compte de gestion 2018

Le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement :

Résultat de l'exercice 2018 : 1.114.831,17 €
 Résultat de clôture 2018 : 1.114.831,17 €

La section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2018 : - 1.051.210,33 €
 Résultat de clôture 2018 : - 673.757.64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2018 présentés par Mme CAPRA, Comptable public, pour le budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Compte administratif 2018

Les résultats 2018 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget principal.

CA 2018	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	2.911.068,02 €	4.025.899,19 €	1.114.831,17 €
Résultat reporté de 2017	0€	0€	0€
Investissement	3.885.780,99 €	2.834.570,66 €	- 1.051.210,33 €
Résultat reporté de 2017	0€	377.452,69 €	377.452,69 €
Reste à réaliser	793.001,05€	913.823 €	120.821,95 €
Résultat final	7.589.850,06 €	8.154.745,54 €	561.895,48 €

Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2018 du budget principal.

Le compte administratif fait apparaître :

Un excédent de fonctionnement de : 1.114.831,17 €
Un déficit d'investissement de : 673.757,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- Excédent de fonctionnement capitalisé dans le budget investissement (R1068) : 1.114.831,17 €

Déficit d'investissement reporté (D001):673.757,64 €

Débat:

M. Bernard demande le détail de la ligne entretien et voirie.

M. Rouault demande pourquoi le poste alimentation a très fortement augmenté. M. le Maire indique que l'augmentation est dû à la restauration de la maison de l'enfance qui est réalisée par un prestataire extérieur depuis septembre 2018.

Mme JOUAN demande pourquoi le poste fêtes et cérémonies était plus important en 2018. Mme NEVO indique que l'année 2018 a été riche en grands événements : congrès départemental des pompiers, la location de l'écran géant pour la diffusion de la finale de la coupe du monde, l'estivale bretonne...

Le compte 6531 correspond aux indemnités des élus soit environ 8000€/ mois. M. Le Maire précise que depuis 2019, les élus paient de l'impôt sur le revenu sur les indemnités.

- M. Le Maire précise que le FNGIR est une compensation de l'ancienne taxe professionnelles et que pour Plémet elle est liée à Kermené. En effet, Plémet recevait une partie de la taxe au titre des nuisances des communes aux alentours de l'usine.
- M. Bernard évoque l'annonce du gouvernement de proposer la cantine à 1€ sous certaines conditions de ressources des familles. Elle concernerait les communes bénéficiaires de la dotation de solidarité rurale ce qui est le cas de Plémet. A ce jour, aucun texte officiel n'est publié donc cette mesure n'est pas prise en compte dans le budget.
- M. Rouault pose la question de savoir si la commune recevra la dotation de solidarité communautaire donc bénéficiait La Ferrière avant la commune nouvelle. Cette disposition est maintenue.

4- Vote des Taux d'imposition 2019

Rapporteur: M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a précisé que suite au regroupement des deux communes en une commune nouvelle, le Conseil Municipal avait voté un taux unique pour chaque taxe locale. Chaque taux unique représente un taux moyen pondéré, le taux de référence, soit respectivement pour la Taxe Habitation 17,89 %, Taxe Foncière Bâti 26,52 % et Taxe Foncière Non Bâti 68,55 %.

M. Le Maire a rappelé également que depuis 2017, il est appliqué pour chaque commune historique un taux qui sera lissé progressivement sur une période de 12 ans pour arriver à un taux unique pour tout le territoire de PLEMET.

M. Le Maire a proposé de maintenir les taux uniques de référence de 2018 pour 2019.

Taxe	Bases nettes prévisionnelles 2019	Taux	Produit fiscal assuré à taux constant
Taxe d'Habitation	3 019 000 €	17,89 %	540 099 €
Taxe foncière bâtie	2 980 000 €	26,52 %	790 296 €
Taxe foncière non bâtie	174 400 €	68,55 %	119 551 €
TOTAL			1 449 946 €

Compte tenu de l'intégration fiscale progressive sur 12 ans pour les 3 taxes, il devrait être appliqué pour chaque commune historique les taux de taxes suivants :

Taxe	LA FERRIERE	PLEMET
TH	16,40 %	18,06 %
TFB	22,50 %	26,93 %
TFNB	71,63 %	67,25 %

5- Vote des Budgets Primitifs 2019

Rapporteur: M. Romain BOUTRON, Maire

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 21 mars 2018, M. Le Maire a invité le conseil municipal à se prononcer sur le budget primitif 2019 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- 1.Budget Annexe Cuisine Centrale
- 2. Budget Annexe Assainissement
- 3.1 Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière
- 3.2 Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin
- 3.3 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg
- 3.4 Budget Annexe Lotissement Courtil
- 3.5 Budget Annexe Lotissement Croix Hyava
- 4. Budget Principal

Les budgets détaillés par chapitre et par opération ont été annexés à la convocation.

M. Le Maire a précisé qu'en attente d'information notamment sur les variations de stocks des lotissements et les dotations aux amortissements, certains comptes inscrits en rouge dans les documents annexés ont pu être modifiés lors de la présentation du budget en séance.

5.1 Budget annexe Cuisine Centrale 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Cuisine Centrale 2019.

Le volume total du projet de budget Cuisine Centrale pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	606 130 €	606 130 €
Investissement	54 238 €	54 238 €
Total	660 368 €	660 368 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

Voté à l'unanimité

5.2- Vote du Budget annexe Assainissement 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Assainissement 2019.

Le volume total du projet de budget Assainissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	159 980 €	159 980 €
Investissement	146 184.70 €	146 184.70 €
Total	306 164.70 €	306 164.70 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

5.3 - Vote du Budget annexe Lotissement de La Mare 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de La Mare 2019.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2123.70 €	2123.70 €
Investissement	2123.64 €	2123.64 €
Total	4247.28 €	4247.28 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

Voté à l'unanimité

5.4 - Vote du Budget annexe Lotissement du Clos Doré 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement du Clos Doré 2019.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171 305.61€	171 305.61€
Investissement	113 265.94€	113 265.94€
Total	284 571.55€	284 571.55€

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

5.5 - Vote du Budget annexe Lotissement Centre Bourg 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Centre Bourg 2019.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	91 639.43 €	91 639.43 €
Investissement	91 639.43 €	91 639.43 €
Total	183 278.86 €	183 278.86 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

Voté à l'unanimité

5.6 - Vote du Budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2019.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

Fonctionnement 143 658.14€ 143 658.14€ Investissement 139 395.12 € 139 395.12 €		Dépenses	Recettes
		Depenses	Necelles
Investissement 139 395.12 € 139 395.12 €	Fonctionnement	143 658.14€	143 658.14€
Investissement 139 395.12 € 139 395.12 €			
	Investissement	139 395.12 €	139 395.12 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

5.7- Vote du Budget annexe Lotissement de la Croix Hyava

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Croix Hyava 2019.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1255€	1255€
Investissement	1250€	1250€
Total	2505€	2505€

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

5.8- Vote du Budget Principal Primitif 2019

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget Principal Primitif 2019.

Le volume total du projet de budget Principal Primitif pour 2019 a été arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4 098 729 €	4 098 729 €
Investissement	4 317 277.12 €	4 317 277.12 €
Total	8 416 006.12€	8 416 006.12€

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

6-SDE-EFFACEMENT DE RESEAUX

Rapporteur : M. Patrick RAULT, adjoint aux travaux

6.1 SDE - Effacement Basse Tension et Aménagement Eclairage Public : Les Déserts

Une étude a été menée pour réaliser l'effacement de réseaux Basse Tension et d'aménagement de l'Eclairage Public « Les Déserts ».

Les travaux comprennent :

- > Basse Tension
 - Dépose de 0.27 km réseau existant
 - Dépose de 6 poteaux béton
 - Construction de 200 ml de réseau souterrain
 - Reprise de 10 branchements abonnés en souterrain

Eclairage Public

- Construction de 220 ml de réseau EP avec BT
- Construction de 120 ml de réseau seul
- Fourniture et pose de 9 lanternes fonctionnelles sur candélabre
- Fourniture et pose d'1 lanterne fonctionnelle sur façade
- > Effacement du réseau téléphonique

	Réseau Electrique	Montant des travaux HT*	Participation de la Commune
Mode Opératoire	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune		
Règlement financier en vigueur (charge commune)	30% du montant HT jusqu'à 125000€ puis 54% du montant HT jusqu'à 191500€ Au-delà, coût HT des travaux (les plafonds de travaux sont annuels)	49 000 €	14 700 €
	Réseau Eclairage Public		
Mode Opératoire	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	30 100 €	18 060 €
Règlement financier en vigueur (charge commune)	60% du coût HT	30 100 €	18 000 €
TOTAL		79 100 €	32 760 €
IVIAL	Réseau Téléphonique (intervention du SDE pour le Génie Civil)	Coût total des travaux TTC	Contribution de la commune TTC

Câblage	Orange est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18% du coût HT correspondant		
	TOTAL	21 900 €	21 900 €
Financement par la Commune	Le matériel à l'exception des citerneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par France Télécom. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité		
Génie Civil	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surlargeur qu'ils occasionnent	21 900 €	21 900 €

^{*}Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée :

- la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 100%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Voté à l'unanimité

6.2 SDE – Effacement Basse Tension et Aménagement Eclairage Public : Rue des Etangs

Une étude a été menée pour réaliser l'effacement de réseaux Basse Tension et d'aménagement de l'Eclairage Public « Rue des Etangs ».

Les travaux comprennent :

- Basse Tension
 - Dépose de 0.23 km réseau existant
 - Dépose de 7 poteaux béton
 - Construction de 100 ml de réseau souterrain
 - Reprise de 3 branchements abonnés en souterrain

Eclairage Public

- Construction de 100 ml de réseau EP avec BT
- Construction de 100 ml de réseau seul
- Fourniture et pose de 7 lanternes fonctionnelles sur candélabre

	Réseau Electrique	Montant des travaux HT*	Participation de la Commune
Mode Opératoire	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	29 000 €	8 700 €
Règlement financier en vigueur (charge commune)	30% du montant HT jusqu'à 125000€ puis 54% du montant HT jusqu'à 191500€ Au-delà, coût HT des travaux (les plafonds de travaux sont annuels)		
	Réseau Eclairage Public		
Mode Opératoire	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement, demande une contribution financière à la commune	25 400 €	15 240 €
Règlement financier en vigueur (charge commune)	60% du coût HT	23 400 €	
	TOTAL	54 400 €	23 940 €
	Réseau Téléphonique (intervention du SDE pour le Génie Civil)	Coût total des travaux TTC	Contribution de la commune TTC
Génie Civil	Le SDE, maître d'ouvrage inscrit la dépense en investissement et demande une subvention d'équipement du même montant à la commune. Les terrassements ne sont comptés que pour la surlargeur qu'ils occasionnent	11 600 €	11 600 €
Financement par la Commune	Le matériel à l'exception des citerneaux et des fourreaux en partie privative est fourni par France Télécom. La pose et le terrassement sont du ressort de la collectivité		
	TOTAL	11 600 €	11 600 €
Câblage	Orange est maître d'ouvrage de cette prestation et facture à la collectivité 18% du coût HT correspondant		

^{*}Coût total des travaux majoré de 5% de frais de maîtrise d'oeuvre

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée :

- la compétence de base « électricité » au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 30%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage éclairage public au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 60%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant HT du coût réel des travaux, augmenté de frais de maîtrise d'œuvre au taux de 5%.
- la compétence optionnelle maîtrise d'ouvrage travaux d'infrastructures de communications électroniques au Syndicat, elle versera au Syndicat une subvention d'équipement au taux de 100%, conformément au règlement financier du SDE22, calculée sur le montant TTC du coût réel des travaux.

Orange est maître d'ouvrage des prestations de câblage qui seront facturées à la commune selon des conventions particulières passées avec cet organisme.

Les participations des collectivités sont calculées au coefficient moyen du marché de travaux auquel se rapporte le dossier. L'appel de fonds se fait en une ou plusieurs fois selon que le Syndicat aura réglé l'entreprise suivant les mêmes modalités, et au prorata du paiement à celle-ci.

Voté à l'unanimité

7- SDE Impasse des marteaux et mise en lumière Eglise et musée Art Colle

Rapporteur: M. Patrick RAULT, adjoint aux travaux

7.1 SDE Extension de l'éclairage public Impasse des marteaux

Une étude a été menée pour réaliser une extension de l'éclairage public Impasse des Marteaux. Le coût total de l'opération est estimé à 8 500€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 5 100€.

Les travaux comprennent :

- L'excavation pour confection de 4 massifs pour candélabres et mise à la terre
- Déroulage de câble EP dans le fourreau existant
- Fourniture et pose de 4 lanternes fonctionnelles type comatelec citea ng LED sur candélabre en acier galvanisé peint hauteur de 6 m (matériel identique à la rue des marteaux)
- Raccordement sur le réseau EP rue des marteaux

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5%.

Voté à l'unanimité

7.2 SDE Mise en lumière de l'Eglise

Lors de la dernière commission bâtiment, des essais de mise en lumière de l'Eglise avaient été réalisés. La solution retenue a été chiffrée par le SDE. Le coût total de l'opération est estimé à 12 400€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 7 440€.

Les travaux comprennent :

- Dépose des projecteurs sur façades (6) et au sol (14)
- Mise en sécurité des câbles et ferrures restantes
- Ouverture de tranchées et déroulage d câble EP sous fourreau
- Fourniture et la pose de 2 projecteurs encastrés au sol devant les grands contreforts de part et d'autre de la porte
- Remise à niveau de la commande EP
- Raccordement et réglage

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au

taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5%.

- M. Bernard et Mme JOUAN pose la question des économies d'énergie.
- M. Rault Patrick indique que le nouvel éclairage est composé de seulement 2 gros spots neufs qui consommeront moins que les anciens spots qui étaient très anciens.
- M. le Maire précise qu'il n'est pas prévu de modifier les horaires d'éclairage.

Voté à l'unanimité

7.3. SDE Mise en lumière du Musée Artcolle

Lors de la dernière commission bâtiment, des essais de mise en lumière du musée avaient été réalisés. La solution retenue a été chiffrée par le SDE. Le coût total de l'opération est estimé à 7 700€ HT avec une participation de la commune à hauteur de 60% soit 4 620€.

Les travaux comprennent la fourniture et la pose de 6 appliques double flux sur les façades avant et arrière du bâtiment, la reprise du câblage, la dépose des appliques existantes, et le raccordement.

M. Le Maire a proposé d'approuver ces travaux.

La commune de Plémet ayant transférée la compétence éclairage public au Syndicat, celui-ci bénéficiera du Fonds de Compensation de la T.V.A. et percevra de notre commune une subvention d'équipement : au taux de 60%, conformément au règlement financier, calculée sur le montant H.T. de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, augmenté de frais de maitrise d'œuvre au taux de 5%.

Voté à l'unanimité

8- Convention Livraison des repas de l'école de La Prenessaye par la cuisine centrale

Rapporteure : Mme Elodie BOUTBIEN, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires

La commune a été approchée par la municipalité de La Prenessaye pour la livraison des repas de leur école. La municipalité de La Prenessaye a visité à plusieurs reprises la cuisine centrale.

Le nombre de repas prévisionnel par jour est de 65 repas enfants.

Les repas seront mis à disposition à la cuisine centrale dans les bacs maintenus à température chaude.

Le menu proposé sera équivalent à celui proposé à Plémet.

Les bacs seront mis à disposition à la cuisine centrale et la livraison sera assurée par la commune de La Prenessaye.

La convention démarrera en septembre 2019 et le prix de vente est fixé à 3€.

Afin d'entériner cet accord, M. Le Maire a demandé l'autorisation de signer une convention d'entente pour la fourniture des repas de l'école de La Prenessaye par la cuisine centrale.

La convention devra être votée par le conseil municipal de La Prenessaye avant l'entrée en application.

Voté à l'unanimité

Le Maire annonce que la commune de Laurenan a résilié la convention avec la commune pour la livraison des repas de son école. Elle avait annoncé dès le début qu'elle travaillerait avec la cuisine centrale de Merdrignac une fois les travaux terminés.

9- Procédure d'expulsion

Rapporteur: M. Romain BOUTRON, Maire

Considérant que le montant des impayés de loyer du locataire du logement communal situé 20 rue de la Liberté s'élève à 4273.61€ au 01/04/2019.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés engagés par la commune n'ont pas abouti.

C'est pourquoi, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître LUCAS AUDIC sis à Loudéac.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment, si le locataire s'affranchit du paiement de la dette. M. Le Maire a demandé l'autorisation d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire domicilié 20 rue de la Liberté, de prendre Maître LUCAS AUDIC comme huissier de justice, et de l'autoriser à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Voté à l'unanimité

10- Facturation repas collège aux élèves de CM2

Rapporteur: M. Romain BOUTRON, Maire

Le collège Louis Guilloux de Plémet a accueilli les 19, 22 et 26 mars 2019 les élèves de CM2 des écoles publiques de Plémet dans le cadre des journées de découverte du collège.

19/03/19 - Plémet - 29 élèves 22/03/19 - Plémet - 33 élèves 26/03/19 - La Ferrière - 3 élèves

Jusqu'à présent, les familles des élèves concernés réglaient directement au collège le prix du repas.

Le collège facturait ce repas 2.80 € en 2018, prix également appliqué aux élèves demi-pensionnaires du collège (2.90 € en 2019).

Le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, qui fixe les tarifs dans les collèges, demande au collège pour 2019 d'appliquer un tarif de 4.50 € lors de l'accueil des CM2.

Le collège souhaite dès lors de facturer directement aux communes respectives les repas consommés au collège lors de ces journées.

Au vu de cette dépense (65 repas x 4.50 € = 292.50 €), M. le Maire a demandé au conseil municipal de récupérer auprès des familles le prix d'un repas habituel soit 3.15 € (prix fixé pour les élémentaires par délibération du 14 juin 2018) et de prendre en charge la différence soit 1.35€.

11- Modification du tableau des emplois

Rapporteur: M. Romain BOUTRON, Maire

Suite à la réorganisation des plannings pour l'entretien des locaux à la maison de l'enfance et de l'office, il a été proposé de modifier les DHS de 3 postes à compter du 1^{er} mai 2019 :

- Augmentation de DHS du poste d'agent social de 24h ½ à 28h
- Augmentation de DHS du poste d'agent social de 17h ½ à 25h35
- Diminution de DHS du poste d'adjoint technique de 24h ½ à 17h ½

Lors de la séance du 6 décembre 2018, le conseil municipal avait délibéré et voté pour la création de 2 postes au sein de la collectivité :

- Un poste au grade d'adjoint administratif, DHS 35h à compter du 1er juin 2019;
- Un poste au grade d'adjoint administratif, DHS de 20h à compter du 1er février 2019

Il a été proposé de modifier cette délibération du 6 décembre 2018 et de créer ces 2 postes de la manière suivante :

- Un poste au grade d'adjoint administratif, DHS 35h à compter du 20 mai 2019 (au lieu du 1^{er} juin 2019);
- Un poste au grade d'adjoint administratif, DHS de 35 h (au lieu de 20h) à compter du 1^{er} mai 2019 (au lieu du 1^{er} février 2019)

M. Le Maire a demandé l'approbation de ces modifications de DHS et de poste.

Voté à l'unanimité

11- Montant du loyer de la maison de l'enfance pour Familles Rurales

Rapporteure: Mme Elodie BOUTBIEN, adjointe aux affaires scolaires.

Dans le cadre de l'entente intercommunale des ALSH (accueil de loisirs sans hébergement), il est convenu que les communes du territoire dont les familles bénéficient du service soient refacturés.

Afin de matérialiser le coût réel de l'ALSH, la municipalité a convenu d'estimer un loyer de la maison de l'enfance pour les familles rurales. Ce loyer ne sera pas effectivement payé par l'association.

M. Le Maire a proposé que le loyer soit de 978€/ mois.

Questions Diverses

Salle des fêtes

Mme JOUAN demande s'il est possible de louer la salle des fêtes plusieurs fois dans un weekend.

Mme NEVO répond que cela est possible seulement pour les associations si un arrangement entre elles est possible.

Mme JOUAN indique que cela n'avait pas été proposé pour l'association dont elle est une représentante fin septembre 2018. La Mairie lui avait simplement indiqué que la salle était occupée durant le weekend.

Cabinet dentaire

Mme MOREL demande pourquoi le cabinet dentaire est construit aussi près d'une véranda.

M. Le Maire indique que le terrain et parking sont propriétés de LCBC.

Il indique également que l'information de la construction du cabinet dentaire a été diffusée dans la presse après le vote du budget de LCBC

Le cabinet dentaire est placé à cet endroit par rapport aux caractéristiques techniques notamment du réseau existant.

Effectivement, M. le Maire indique que la communication auprès du voisinage aurait pu se faire autrement. LCBC a présenté son mea culpa.

Le Maire indique que s'il avait dû demander l'avis du conseil municipal pour ce permis de construire, il devra le faire pour tous.

LCBC n'aurait pas rendu d'avis différent avec ou sans consultation. L'activité dentaire est différente de l'activité médicale.

Mme MOREL demande pourquoi nous ne pouvons pas décaler le bâtiment.

M. Le Maire a reçu les demandeurs. Ils ne veulent pas de construction ni de parking à côté de chez eux mais la parcelle est en zone constructible.

En limite de parcelle les demandeurs ont des arbres de 10 mètres de haut qui dépassent largement la hauteur du bâti.

Il y a un autre terrain à proximité de la parcelle LCBC mais le propriétaire qui a été sollicité n'est pas vendeur.

M. RAULT Patrice demande si nous voulons des dentistes à Plémet. Les dentistes portent un investissement très important en matériel. Dans un premier temps, il y aura un dentiste et un collaborateur.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 20h30.

Le secrétaire de séance, Patrice RAULT

and the

Le Maire, Romain BOUTRON